

Exclusif **Formation continue : les universités Rennes 2 et Strasbourg certifiées FCU Veritas**

Paris - Publié le mercredi 28 juin 2017 à 10 h 10 - Actualité n° 96761

Les services de formation continue des universités de Rennes 2 et Strasbourg obtiennent la certification FCU Veritas, apprend News Tank auprès de la Conférence des directeurs de services FCU, le 27/06/2017.

« De nombreux services formation continue sous couvert de leur établissement se sont engagés dans une démarche qualité afin de répondre, d'une part, au décret qualité 2015-790 du 30/06/2015 et, d'autre part, pour obtenir la certification de services FCU, adhérant ainsi à l'identité commune d'un réseau aujourd'hui bien ancré dans le paysage de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie », indique Danièle Pezza, chargée de mission certification de services FCU, à News Tank.

Les universités d'Evry Val d'Essonne et d'Artois seront auditées par Bureau Veritas Certification en juillet 2017, et, « nous l'espérons, certifiées dans la foulée ».

AMU annonçait le 22/06/2017 avoir obtenu cette certification ainsi que celle de SGS Qualicert QOF, « étape importante qui permet à l'établissement de procéder au référencement de son offre de formation continue sur Datadock », nouvelle base de données nationale unique de la formation professionnelle. L'UPMC et l'Université du Littoral - Côte d'Opale ont été les premières à l'obtenir en décembre 2016 et février 2017.

Le principe d'une certification commune aux services universitaires de formation continue avait été acté en février 2016. « C'est une étape supplémentaire dans la construction de l'image de marque du réseau FCU, et qui engage les établissements dans un processus d'amélioration de la qualité de leur service de formation continue », indiquait Alain Gonzalez, président de la CDSUFC, à News Tank le 29/02/2016.

La raison d'une nouvelle certification

La réflexion autour d'une certification commune a débuté fin 2014, et s'est déroulée en plusieurs étapes, indiquait Alain Gonzalez en février 2016 :

« Au début il s'agissait surtout d'accompagner les établissements qui ne l'avaient pas dans l'obtention de la norme ISO 9001 [qui certifie la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans un organisme]. Puis nous sommes passés de l'idée d'une sensibilisation à celle d'une démarche plus contraignante, par le biais d'une certification propre ».

Cette nouvelle certification de service a, selon lui, plusieurs avantages :

- « Elle est complémentaire de la norme ISO, en étant centrée davantage sur l'analyse des risques, et en partant de la vision du "consommateur", c'est-à-dire de l'apprenant.
- Elle peut s'adapter aux spécificités de chaque établissement, ce qui est important, car tous ne proposent pas les mêmes activités (apprentissage, VAE, etc). Alors qu'un label est davantage adapté à une offre uniforme. »

Conférence des directeurs de service universitaire de formation continue



Statut : association

La conférence réunit les directeurs de service de FCU, elle permet leur mise en réseau et leur représentation au niveau national.

Président : Alain Gonzalez (UPMC)

Fiche n° 4210, créée le 16/06/16 à 05:44

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »